



N°15-06-54

L'an deux mil quinze, le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (pouvoir de J. DELRUE), Président, suite à la convocation en date du 2 septembre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DOURIEZ D. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWATA A. ; GARDIN J. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. (pouvoir de H. CARVALHO) ; EVRARD D. (pouvoir de C. TELLIER) ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. (pouvoir de JM GALLET) ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Mesdames CARVALHO H. (pouvoir à R. DENUNCQ) ; DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE) ; DELRUE J. (pouvoir à C. LEROY) ; DEGREMONT F.

Messieurs LHEUREUX M. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; DUFOUR O. ; GALLET J.M. (pouvoir à B. FOURRIER) ; TELLIER C. (pouvoir à D. EVRARD) ; DEVIGNE G. ; BEE D.

Absents :

Madame WESTENHOEFFER V.

Monsieur Bruno WALLET est élu secrétaire.

OBJET : PLUI – SCHEMA DE SECTEUR CENTRE-BOURG

Rapporteur : Christian LEROY

En septembre 2014, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) et la ville de Lumbres ont collectivement répondu à un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) de l'Etat pour la redynamisation du bourg-centre.

Le dossier de candidature a notamment démontré l'enjeu que représente la revitalisation de Lumbres pour le développement et l'attractivité de l'ensemble de la communauté de communes. En conséquence, un programme d'actions articulé autour des axes prioritaires suivants a été élaboré :

- Compenser la carence de production et assurer la réhabilitation du parc ancien,
- Valoriser les atouts en matière d'économie présentielle,
- Réaffirmer la vocation de Pôle de Services,
- Anticiper les enjeux de santé et le vieillissement de la population,
- Préserver le patrimoine naturel et assurer la transition énergétique.

Cette démarche a notamment permis d'identifier plusieurs secteurs de renouvellement urbain, inscrits depuis dans la convention-cadre de partenariat établie entre la communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais.

Afin d'avancer opérationnellement sur cet enjeu majeur pour le territoire, il est proposé d'engager, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure (AUD) et le soutien financier de la Direction Régionale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, une étude d'urbanisme durable permettant de préciser la stratégie de revitalisation du bourg-centre :

- Définition plus précise de la programmation et des aménagements opérationnels des secteurs de renouvellement urbain identifiés dans l'AMI,*
- Stratégie de redynamisation commerciale et des services du cœur de bourg,*
- Valorisation du cadre de vie autour notamment des questions relatives à la gestion des espaces publics et des déplacements (cheminements doux, gestion du stationnement et de la circulation, valorisation des entrées de ville, santé/sports/bien-être, intégration paysagère).*

Cette démarche permettra d'aboutir à un programme de référence à horizon 2030. De manière transversale, elle permettra de définir les équipements, services ou typologies de logements à développer spécifiquement sur le bourg-centre afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté de communes.

Elle prendra également en compte la mise en œuvre des différentes stratégies communautaires, notamment les ambitions portées dans le domaine du tourisme et s'inscrira dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En conséquence, l'étude intégrera des démarches de concertation avec les habitants de la ville et de la communauté de communes, sur la définition du projet (accessibilité du bourg-centre, stationnement, circulation à proximité des équipements et services d'envergure communautaire, ...).

Cette initiative s'inscrira dans le cadre de la convention de partenariat établie entre le Conseil Régional, l'ADEME et l'AUD pour la promotion et l'application des démarches d'urbanisme durable visant à accompagner les porteurs de projets pour :

- Conduire des études de qualification environnementale des opérations d'urbanisme, d'aménagement, de réhabilitation et de construction,*
- Contribuer à inscrire des ambitions environnementales au-delà des exigences réglementaires à l'élaboration de documents d'urbanisme supra ou intercommunale (PLUi)*
- Porter et enrichir des référentiels fonciers mutables en y apportant une analyse opérationnelle sur la capacité de mutabilité de ce foncier.*

La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par l'AUD, au titre de son Programme Partenarial d'Activités. La démarche bénéficiera ainsi de 70 % de subventions régionales.

Le coût total de l'étude est estimé au maximum à 60.000 € HT dont 30 % à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, soit 18.000 € HT.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de l'étude sur la redynamisation du centre-bourg et de procéder au versement, au titre du financement du Programme Partenarial d'Activités de l'Agence d'Urbanisme, d'une somme correspondant à 30 % TTC du montant de l'étude, dès le démarrage de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président

- à signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de l'étude sur la redynamisation du centre-bourg,

- à procéder au versement, au titre du financement du Programme Partenarial d'Activités de l'Agence d'Urbanisme, d'une somme correspondant à 30 % TTC du montant de l'étude, dès le démarrage de l'opération.

Pour extrait conforme.

Le Président,

